

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} FEVRIER 2024

Le premier février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie d'Eclaron en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre. Mentionnée au registre et affichée à la porte de la mairie le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre.

Etaient présents : Jean-Yves Marin, Delphine Glowiak, Francis Gervaisot, Géraldine Vincenot, Ghislaine Delorme, Anne-Marie Steinbach, Annie Voinchet, Francine Pfluger, Bruno Jaquet, Philippe Guillaume, Mélanie Heilmer, Ludovic Front, David Poulin, Mathieu Dhaine, Olivier Rimbart, Luc Hispart, Laurette Ligier et Thomas Grosjean.

Myriam Puissant est arrivée en cours de séance et n'a pas pris part au vote de la délibération 01.

Géraldine Vincenot a été élue secrétaire.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de l'utilisation du chapitre « dépenses imprévues » en fonctionnement et en investissement en fin d'année 2023.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N° 240201-01 : ATTRIBUTION MARCHE « REHABILITATION DE L'ANCIEN SECRETARIAT DE MAIRIE DE SAINTE-LIVIERE EN LOGEMENT COMMUNAL »

Monsieur le Maire a rappelé que les travaux projetés concernent les travaux d'aménagement d'un logement communal à la place de l'ancien secrétariat de Mairie de Sainte-Livière.

La consultation des entreprises de travaux s'est déroulée au cours du mois de décembre 2023.

L'enveloppe estimative des travaux était de 160 300 € HT.

Monsieur le Maire a présenté les conclusions du rapport d'analyse de l'offre suite à l'ouverture des plis, à savoir :

- Lot 1 : Gros œuvre/VRD
- Lot 2 : Menuiseries/Charpente/Bardage
- Lot 3 : Plâtrerie/Isolation
- Lot 4 : Peinture/Revêtement de sol
- Lot 5 : Electricité/Chauffage/Ventilation
- Lot 6 : Plomberie/Sanitaire

Les membres du bureau, réunis le 24/01/2024, ont proposé de suivre l'analyse des offres remise par le cabinet Jean-André Martin, architecte, et de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Démolition / Gros œuvre :	SIMCO SA	32 832.00 € HT
Lot 2 : Charpente/couverture/bardage	SASU DAMIEN DARDE	24 859.21 € HT
Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures	ENT AUDINOT JIM	19 000.00 € HT
Lot 4 : Plâtrerie/Isolation	SARL YANN GIRARDOT CONSTRUCTION	22 939.80 € HT
Lot 5 : Peinture/Revêtement de sol et muraux	SARL GENERALE PEINTURE	16 136.52 € HT
Lot 5 : Electricité	ENT MARCEL JULIEN	8 643.00 € HT
Lot 6 : Plomberie/Sanitaire/Chauffage/Ventilation	GLC CLIMATISATION 52	23 861.24 € HT
TOTAL :		148 271.77 € HT

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de suivre le choix des membres du bureau et de l'architecte.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, suite à cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a décidé de confier les travaux aux entreprises précitées pour un montant

global de 148 271.77 € HT ; a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises et tout document s'y référant.

N° 240201-02 : PROJET DE RECUPERATION ET RECYCLAGE DES EAUX DE TOITURE – APPROBATION DE L'ENVELOPPE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Compte-tenu des épisodes de sécheresse et du manque d'eau associé, Monsieur le Maire a proposé de valider une enveloppe afin de récupérer les eaux de toitures de différents bâtiments communaux. L'eau serait stockée dans des cuves et servirait, grâce à un système de reprise, à arroser les massifs de la commune principalement. Des demandes de subventions seront transmises aux différents co-financeurs.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a validé l'enveloppe estimée à 15 000 euros HT ; a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette opération.

N° 240201-03 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE CATEGORIE C – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Un agent au grade d'adjoint d'animation territorial est promouvable à l'avancement de grade, Monsieur le Maire a proposé de le nommer à temps non-complet (26/35).

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a décidé de créer le poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à 26/35h ; a décidé de supprimer le poste d'adjoint d'animation territorial à 26/35h ; a modifié le tableau des effectifs.

N° 240201-04 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL CATEGORIE C – SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Un agent au grade d'agent de maîtrise est promouvable à l'avancement de grade, Monsieur le Maire a proposé de le nommer à temps complet (35/35).

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a décidé de créer le poste d'agent de maîtrise principal à 35/35h ; a décidé de supprimer le poste d'agent de maîtrise à 35/35h ; a modifié le tableau des effectifs.

N° 240201-05 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A LA MAISON de ROMANCE

Monsieur le Maire a exposé la demande de Madame GRAY Virginie, présidente de l'association en cours de création « Ô pot en ciel » pour une mise à disposition d'une salle au 11, rue de Guise dénommée Maison de Romance (salle en bas à gauche de l'entrée) pour un usage associatif.

Le Conseil Municipal de la commune d'ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE, à l'unanimité, a décidé de mettre à disposition à compter du 1^{er} février 2024 une salle à la Maison de Romance pour un usage associatif moyennant un loyer mensuel de 250 € + 80 euros de provision/charges d'électricité et chauffage) ; a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

N° 240201-06 : FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Vu le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa séance la plus proche ;

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé ; a précisé que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

N° 240201-07 : ACQUISITION FRICHE INDUSTRIELLE – APPROBATION DE L'ENVELOPPE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire a exposé au conseil que le site industriel en friche d'une contenance d'environ 5 hectares situé Quartier de la Gare (ex PGS TECHNIPAL CHAMPAGNE) - est à vendre.

Après négociations, il a proposé de voter une enveloppe de 200 000 euros pour l'achat du site, somme à laquelle il conviendra d'ajouter les frais de notaire.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce site estimé à 200 000 euros (frais de notaire en sus).

N° 240201-08 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE L'ANCIENNE LIGNE DE CHEMIN DE FER

Monsieur le maire a exposé au conseil l'opportunité de rachat par la commune de l'ancienne ligne de chemin de fer, actuellement propriété de l'Agglomération Grand Saint-Dizier, Der et vallées.

Une proposition à l'euro symbolique a été soumise.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité ;

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de toute la longueur de l'ancienne ligne de chemin de fer située sur la commune à l'euro symbolique.

N°240201-09 : ACQUISITION PARCELLE RUE DES PROMENADES – APPROBATION DE L'ENVELOPPE

Madame GLOWIAK Delphine, 1^{ère} adjointe, a exposé au conseil que l'acquisition par la commune d'une petite parcelle cadastrée AI 43 pour 450 m² située rue des Promenades, appartenant à M. Marin Jean-Yves, permettrait de disposer d'un endroit supplémentaire pour le projet de sentier pédestre.

Elle a proposé de voter une enveloppe de 4 500 euros soit 10€/m² à laquelle il faudra ajouter les frais de notaire.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Glowiak, à 3 abstentions (M Hispart/Mme Ligier/M. Grosjean) et 15 votes Pour (M. Marin s'est abstenu et a quitté la salle au moment du vote) : a validé l'enveloppe proposée pour l'acquisition de cette parcelle ; a autorisé Monsieur le Maire et Madame Glowiak à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur le Maire a informé le conseil que les délibérations inscrites à l'ordre du jour « Attribution du marché Travaux du lotissement les fruitiers » et « Approbation du Maître d'œuvre pour la cidrerie de Braucourt » sont reportées au prochain conseil municipal.

AFFAIRES DIVERSES

Crèche : la dépollution et la démolition ont été réalisées. Les réunions de chantier ont commencé. La construction va bientôt débuter avec un objectif d'ouverture dans un an environ.

Permis de construire Ages et vie Habitat : Le permis est obtenu.

Micro-folies : les avis sont mitigés. Les enseignants ont pu amener les enfants.

50 ans du Lac : un budget sera dédié aux communes qui souhaitent participer aux festivités. La flamme olympique sera de passage à Saint-Dizier le 28/06 et un passage est prévu au niveau de la passerelle de Braucourt à Giffaumont le 30/06.

Réorganisation des brigades de gendarmerie : une réunion s'est tenue pour expliquer les changements aux élus. Une brigade est créée à Eurville-Bienville courant octobre 2024. Eclaron sera associée à Eurville-Bienville et Wassy et La Porte du Der sera associée à Doulevant-le-Château.

Sentier pédestre : une projection a été faite pour présenter le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 15.